Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213503287-20260416-DELIB_2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 19
Votants 19
Pouvoirs 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yvonnick PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Présent.e.s : PERRIN Yvonnick, ETRILLARD Christophe, ROBERT Stéphanie, MARCHAND Jacques-Yves, BERTY Nathalie, SOREL Jean-François, BLANCHARD Amanda, LORAND Célien PAVIOT Véronique, RAVACHE Emilien, AMICO Cécile, VIEL Rodolphe, GORTAIS Laura, MAUVOISIN Virginie, RICAUD Sébastien, MARIE Valérie, CASIRAGHI Guillaume, CHESNAIS Sophie, ALAITRU Nicolas.

Absent.e.s excusé.e.s : néant

Secrétaire : Amanda BLANCHARD

Délibération 2026-19

désignant les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs

Vu les statuts respectifs des organismes cités ci-dessous indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant la délibération précédente levant le vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la commune au sein des organismes partenaires extérieures,

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
AIDE Emploi Service	- Rodolphe VIEL	- Nicolas ALAITRU
COS Breizh	- Stéphanie ROBERT	- Amanda BLANCHARD
ILOZ	- Nathalie BERTY	- Rodolphe VIEL
	- Stéphanie ROBERT	- Amanda BLANCHARD
Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine	- Nathalie BERTY	- Nicolas ALAITRU
Office des sports Jeunesse entre Aff et Vilaine	- Stéphanie ROBERT	- Célien LORAND
	- Jacques-Yves MARCHAND	- Amanda BLANCHARD
SIVU Gaz Brocéliande Vilaine	- Jean-François SOREL	- Rodolphe VIEL
	- Jacques Yves MARCHAND	- Célien LORAND

Considérant qu'il convient de proposer à Redon Agglomération les candidatures de représentants de la commune au sein des organismes ci-dessous :

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination	- Rodolphe VIEL	- Véronique PAVIOT
SDE 35	- Jean-François SOREL	- Jacques-Yves MARCHAND
SMICTOM des Pays de Vilaine	- Jacques-Yves MARCHAND	- Jean-François SOREL
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	- Jacques-Yves MARCHAND	- Jean-François SOREL
Centre Hospitalier conseil de surveillance	- Amanda BLANCHARD	

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213503287-20260416-DELIB_2026_19-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les désignations ainsi définies pour représenter la commune au sein des organes de décision de ces divers organismes extérieurs.

Le Maire
Yvonnick PERRIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.